

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2013

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron,
M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy
Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par
l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy
Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du
Conseil municipal, laquelle sera tenue le lundi 15 juillet 2013, à huit heures (8 h), à
l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

**Dépôt de la liste datée du 11 juillet 2013 énumérant les personnes engagées en
vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2
de la *Loi sur les cités et villes***

**Dépôt du registre daté du 11 juillet 2013 énumérant les occupations du
domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant
*l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny***

2013-251 Tragédie à Lac-Mégantic - Contribution de la Ville de Montmagny au fonds en
fidéicommiss « Tragédie / Lac-Mégantic 2013 »

2013-252 Engagement de Monsieur Mathieu Prévost au poste cadre de « directeur adjoint à
l'aménagement et au développement »

2013-253 Contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie durant la
construction – Remplacement de la conduite d'aqueduc longeant le boulevard
Taché Ouest

Période de questions

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce douzième jour du mois de juillet deux mille
treize.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 juillet 2013 devant se tenir à huit heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 12 juillet 2013 à 15 h 45.
- et aux conseillers M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 12 juillet 2013 à 15 h 45.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 15 juillet 2013, à huit heures (8 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le greffier et le directeur général sont également présents.

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 11 JUILLET 2013 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 11 JUILLET 2013 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2013-251
TRAGÉDIE À LAC-MÉGANTIC - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONTMAGNY AU FONDS EN FIDÉICOMMIS « TRAGÉDIE / LAC-MÉGANTIC 2013 »

CONSIDÉRANT la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

CONSIDÉRANT QUE devant l'ampleur de cette tragédie, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montmagny est solidaire de la municipalité de Lac Mégantic et qu'elle souhaite contribuer financièrement au fonds en fidéicommiss mis sur pied par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté éprouvée par ces tragiques événements;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) à l'UMQ représentant la contribution de la Ville de Montmagny au fonds Tragédie / Lac-Mégantic 2013 mis sur pied pour venir en aide à la municipalité de Lac- Mégantic et à ses citoyens touchés par une tragédie ferroviaire le 5 juillet 2013. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-530-00-973.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'UMQ et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-252

ENGAGEMENT DE MONSIEUR MATHIEU PRÉVOST AU POSTE CADRE DE « DIRECTEUR ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT »

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'engagement d'un candidat au poste de « directeur adjoint à l'aménagement et au développement »;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Monsieur Mathieu Prévost, au poste cadre de « directeur adjoint à l'aménagement et au développement » à la Ville de Montmagny, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés. Cet engagement prend effet le 12 août 2013 et est assujetti à une période de probation d'un (1) an.

2. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec M. Prévost.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Mathieu Prévost de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-253

ADJUDICATION DE CONTRAT À GENIVAR INC., AU MONTANT DE 55 247,04 \$, PLUS TAXES – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DURANT LA CONSTRUCTION – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC LONGEANT LE BOULEVARD TACHÉ OUEST

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite, par système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, ont été demandées pour la fourniture de services professionnels en ingénierie durant la construction et l'affectation de personnel en permanence sur le chantier dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'aqueduc longeant le boulevard Taché Ouest, entre l'avenue Jacques-Pozé et l'hôpital;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 10 juillet 2013, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit les firmes BPR Infrastructure inc. et GENIVAR inc.;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à la firme GENIVAR inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, au prix de cinquante-cinq mille deux cent quarante-sept dollars et quatre cents (55 247,04 \$), plus taxes, consistant sommairement en la fourniture de services durant la construction et l'affectation de personnel en permanence sur le chantier, lors des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc longeant le boulevard Taché Ouest, entre l'avenue Jacques-Pozé et l'hôpital, conformément à la soumission déposée par cette firme, ladite soumission ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection dans le cadre du processus de soumission par système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à GENIVAR inc., de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 15 juillet 2013 est levée à 8 h 20.


GREFFIER


MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2013.


MAIRE

